



au Tour **des Parents**

Mobilisation pour la petite enfance et la parentalité

De la consultation à l'action

Synthèse des avis
en 7 points



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

7 attentes ont été exprimées

1. **La mise en pratique d'un principe d'égalité sur le territoire** (tarification, accessibilité, critères, etc.) pour répondre aux fortes disparités et inégalités constatées. Nos propositions portent sur une planification de l'offre, à l'échelle nationale ou de manière locale, qui parte des besoins différenciés des territoires tout en harmonisant les tarifications et les critères d'accès aux modes d'accueil.
2. **Pouvoir avoir le choix du mode d'accueil**, parce que cela reste encore trop souvent un choix par défaut quand il n'y a pas assez d'offre, quand l'offre n'est pas assez lisible, quand elle n'est pas ouverte à tous (enfants en situation de handicap) ou quand elle est trop onéreuse. Pour cela, nos propositions insistent sur le soutien à la création de crèches, notamment en simplifiant les démarches pour la création d'établissements, mais aussi sur l'accompagnement dans le choix d'un-e assistant-e maternel-le correspondant à nos souhaits sur le plan éducatif, l'accès au congé parental ou l'appel au réseau familial. Nous nous sommes également interrogés sur l'école à deux ans, qui ne nous semble une réponse pertinente que si elle peut être adaptée aux besoins spécifiques des enfants de cet âge.
3. **Avoir accès à des modes d'accueil souples, adaptés à nos besoins, proches et accessibles financièrement** : les modes d'accueil doivent davantage répondre à nos besoins d'accueil ponctuels, d'urgences, et à l'amplitude de nos horaires de travail. Cela passe par des incitations à développer des plages horaires élargies pour les modes d'accueil collectifs et individuels, par la suppression des barrières au libre choix de la localisation du lieu d'accueil, et par un développement des solutions de garde à domicile. Néanmoins, le quotidien des enfants ne doit pas devenir inconfortable et, après débat, nous sommes nombreux à penser qu'il faut laisser de côté les propositions allant vers des amplitudes de structures d'accueil 24 heures sur 24, même si des solutions (offre et prise en charge financière) doivent bien être trouvées pour les familles concernées par de tels horaires de travail. De plus, les aides doivent être étendues pour les modes d'accueil des enfants de plus de 6 ans car nos enfants ne peuvent se garder seuls à cet âge.
4. **Le bien-être de nos enfants dans leurs lieux d'accueil : ceux-ci doivent être des lieux d'épanouissement** intellectuel, moteur, affectif, pour tous les enfants, y compris les enfants ayant des besoins spécifiques, notamment les enfants en situation de handicap. Pour cela, nous soulignons le besoin de soutien et de valorisation des métiers de la petite enfance (par la formation initiale et continue, par le développement des relais d'assistant-e-s maternel-le-s, ou encore la reconnaissance du métier d'auxiliaire de vie scolaire), mais aussi la nécessité d'une implication accrue et reconnue des parents dans les lieux d'accueil.
5. **La conciliation entre vie professionnelle et vie de parent**. Nous demandons une meilleure prise en compte de notre statut de parent dans notre vie professionnelle (développement du télétravail, uniformisation du droit à l'absence pour un enfant malade, aménagement des horaires de travail, allongement du congé maternité / paternité) mais aussi la nécessité d'un rôle actif des employeurs dans le développement des modes d'accueil (développement des crèches d'entreprise ou de la participation financière au coût d'accueil des enfants).

6. **La reconnaissance du rôle de parent et l'accompagnement dans l'exercice de la parentalité.** Cette dernière est un apprentissage permanent, avec des moments de questionnements, de doutes, de fragilités, qui nécessite des soutiens, sans stigmatisation. Ces difficultés ne concernent pas que la petite enfance, nous pouvons également avoir besoin d'un soutien quand nos enfants sont plus âgés, à l'adolescence en particulier. De manière générale, nous souhaitons être mieux reconnus y compris par les professionnels qui prennent en charge nos enfants. Nous souhaitons le développement d'espaces d'échanges entre parents, physiques ou virtuels, pour partager nos expériences sur la parentalité et nous renforcer mutuellement dans notre rôle de parent. Cette attente de reconnaissance doit également se traduire par le respect du choix de certains d'entre nous, trop souvent subi ou dévalorisé, de ne plus travailler pour élever nos enfants.
7. **L'accès à une information plus lisible sur l'accueil de la petite enfance et la parentalité.** Pour cela, nous proposons la centralisation de l'information sur la petite enfance, l'enfance et le soutien aux parents en s'appuyant notamment sur les structures existantes. Plusieurs modalités de mise en œuvre sont possibles : site internet unique, numéro de téléphone dédié, ou guichets uniques dans les territoires.